



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Par délibération du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2025 (CC_2025-09-25_32),
la Communauté urbaine met à disposition

DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025 AU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025 INCLUS

le projet de modification simplifiée n°3 du PLUi sur la commune de Flins-sur-Seine

Il vise des ajustements mineurs des règles de stationnement, sans diminuer l'emprise au sol des constructions ou les possibilités de construire. Il s'agit d'ajouter au sein de la zone UEe le secteur UEe3 correspondant au projet « *Renault ASC* » sur la commune de Flins-sur-Seine avec des dispositions spécifiques concernant le stationnement des constructions nouvelles à destination d'entrepôt (réduction du nombre de places exigées pour les véhicules légers et les poids lourds).

Le dossier sera composé de l'exposé des motifs, des évolutions projetées et des avis reçus des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale.

Le dossier sera mis à la disposition du public qui pourra le consulter :

- **à la mairie de Flins-sur-Seine** (78410), Parc Jean Boileau, aux dates et horaires habituels d'ouverture de la mairie, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :
 - ➔ lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
 - ➔ mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
 - ➔ mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ;
 - ➔ jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
 - ➔ samedi de 9h à 12h.
- **dans les locaux de la Communauté urbaine**, situés rue des Pierrettes à Magnanville (78200) :
 - ➔ du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.
- **sur le site institutionnel de la Communauté urbaine : gpseo.fr :**
 - ➔ dans la rubrique « L'actualité du PLUi »

Le public pourra également formuler des observations sur le projet :

- sur les registres ouverts en mairie de Flins-sur-Seine et dans les locaux de la Communauté urbaine, situés rue des Pierrettes à Magnanville (78200) dans les mêmes conditions d'accès que celles précisées ci-avant pour la consultation du dossier ;
- par mail à l'adresse evolution-plui@gpseo.fr ;
- par courrier au maire de Flins-sur-Seine ;
- par courrier au Président de la Communauté urbaine.

A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera présenté au Conseil communautaire qui en délibérera, et approuvera le projet de modification simplifiée n°3 éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de la mise à disposition du public du projet et des avis exprimés par la commune et les personnes publiques associées.